



Prix : 0,15 €
Date de parution : Avril 2010

JOURNAL DE L'UNION DEPARTEMENTALE CGT DU JURA
76, rue St-Désiré – 39000 LONS LE SAUNIER – Directeur de Publication : Michel FAIVRE-PICON
Trimestriel – Imprimé par nos soins – CPPAP N° 1008 S 06754 - ISSN 0249-13

L'Action Syndicale dans le Jura

N° 111
1^{er} Trimestre 2010

Dispensé de timbrage
LONS LE SAUNIER—CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

DEPOSE LE 15/04/10

Retraite : Avec la CGT, actions et propositions !

EDITO

**En avril, déroulons le fil pour tisser
un 1er mai en XXL !**

Après le véritable succès de la journée d'action unitaire du 23 mars, il est de la responsabilité de la CGT de poursuivre le débat avec les syndiqués, les salariés, pour poursuivre les mobilisations autour des quatre thèmes : salaires, emploi, retraites, services publics.

De nombreuses luttes unitaires se multiplient dans le secteur privé comme dans le public.

La CGT doit s'appuyer sur cette dynamique pour poursuivre la sensibilisation des salariés sur ses propositions, et ancrer les revendications «sur le terrain » des entreprises.

Lors de l'intersyndicale CGT - CFDT - FSU - UNSA - CGC - CFTC et Solidaires du 30 mars, il a été décidé par cinq organisations syndicales de tenir des initiatives sous toutes les formes le mardi 20 avril, en fonction des réalités de luttes locales et de s'engager pour réussir un 1er mai revendicatif et unitaire de grande ampleur. Sans attendre, déployons toutes nos énergies pour créer un rapport de force encore plus important pour mettre en échec la politique du Medef et du gouvernement qui reste hermétique au fort mécontentement exprimé par les salariés lors des élections régionales.

Tous ensemble, salariés, retraités, privés d'emploi, nous pouvons faire reculer les mauvais coups à venir et renforcer la CGT, élément indispensable pour gagner !

**Sarkozy protège le bouclier fiscal !
Construisons le bouclier social !**

Michel Faivre-Picon,
Secrétaire général.



**La Retraite,
On s'est battu
pour la
gagner,
On se battra
Pour la
garder !**

MANIFESTATIONS

1^{er} mai 2010 :

**DOLE – 10 H –
Avenue de Lahr**

**LONS – 10 H – Place
de la Liberté**

INTOX

La mal nommée « Sauvegarde Retraite », une officine démagogique et poujadiste, prétend que les régimes complémentaires Agirc-Arrco seraient victimes « d'un pillage en règle » au profit de l'Ircantec, le régime complémentaire des contractuels de la fonction publique.

Qu'en est-il en réalité ?

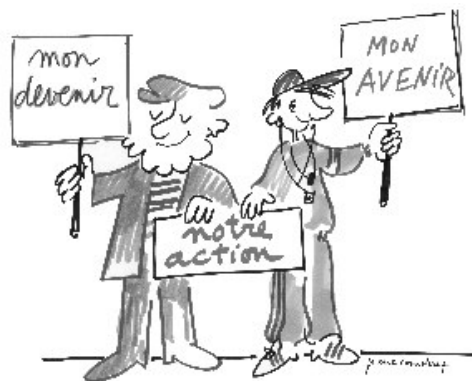
La transformation de La Poste en société anonyme oblige les salariés à changer de caisse de retraite complémentaire, et donc à adhérer à l'Agirc et à l'Arrco. Les salariés embauchés après cette date ne relèveront donc plus de l'Ircantec.

Ces trois régimes complémentaires fonctionnent par répartition, c'est-à-dire que les actifs du moment financent les pensions de retraite du moment. Or, l'Ircantec va devoir assurer le versement des pensions des actuels retraités ainsi que celles des actifs d'aujourd'hui qui vont continuer à acquérir des droits à retraite dans ce régime.

En revanche, l'Ircantec se trouve privé de toutes les cotisations des nouveaux embauchés. Ce sont donc l'Arrco et l'Agirc qui vont percevoir ces cotisations sans avoir de prestations de retraite immédiates à verser.

Un tel schéma casserait le système solidaire par répartition. Pour éviter cela, il est convenu que l'Agirc et l'Arrco s'acquitteront auprès de l'Ircantec d'un montant lui permettant de verser les pensions actuelles et futures. C'est ce versement nécessaire au maintien de la répartition que « Sauvegarde Retraite » qualifie de « pillage en règle » ! Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage...

En tentant d'attiser la haine vis-à-vis des fonctionnaires ou des salariés des régimes spéciaux, « Sauvegarde retraite » roule en réalité pour le gouvernement qui aimerait bien aborder le rendez-vous 2010 avec un salariat divisé et donc affaibli.



INTOX

" Reporter l'âge légal de départ en retraite n'est pas un problème puisque les salariés liquident leurs droits à 61 ans passés."

L'âge légal de départ à la retraite étant de 60 ans, si l'âge moyen de liquidation de la retraite est supérieur à 60 ans, cela s'explique par la nécessité de compenser les années de chômage, d'invalidité ou de RMI.

Si on reportait l'âge légal à 61 ans, on peut parier, sans risque de se tromper, que l'âge moyen passerait au-dessus de 62 ans.

Cela justifierait-il pour autant de reporter l'âge légal à 62 ans ?

On voit bien là le caractère pervers d'une telle logique.

Et surtout son inefficacité : sachant que seulement un salarié sur trois est en activité à l'âge de 60 ans, reporter l'âge de la retraite signifierait pour deux salariés sur trois, en situation de chômage ou d'invalidité, de longue maladie ou encore au RMI, de les maintenir plus longtemps dans cette situation d'insécurité, ce qui en outre alourdirait les dépenses sociales sans recettes supplémentaires pour les retraites.

INTOX " Le nombre de retraités va augmenter, rendant impossible le financement des retraites."

Il est exact que le nombre de retraités augmente. Mais faut-il le déplorer ? Bien sûr que non. Il convient même au contraire de s'en réjouir. En 1950, la France comptait 6,7 millions de personnes de plus de 60 ans et 12 millions en 2000. Elles sont aujourd'hui 14,7 millions selon les derniers chiffres de l'Insee. Cela nécessite-t-il de consacrer davantage d'argent à la retraite ? Évidemment. En 1959, l'ensemble des dépenses de retraite représentait 5,4 % du PIB (Produit Intérieur Brut, la richesse nationale) et 13,2 % en 2007... Les gains de productivité ont permis de doubler en trente ans la part de PIB consacrée à la retraite sans mettre l'économie par terre. Si nous sommes en période de crise, c'est parce que les dividendes sont préférés à la protection sociale du fait de la financiarisation à outrance de l'économie. Mais des solutions existent pour financer durablement les retraites.

INTOX

" Nous ne baisserons pas les pensions ! " Doit-on le croire ou le vouloir ?

Dès son discours devant le congrès de Versailles, le président Sarkozy affirmait, la main sur le cœur, qu'il était hors de question de baisser les pensions.

De toute évidence, le propos était destiné aux actuels retraités qui constitue, comme chacun le sait, une partie importante de l'électorat de la majorité au pouvoir.

Rien d'étonnant donc à ce que cette position soit depuis sans cesse martelée.

Il s'agit pourtant d'un mensonge éhonté.

Les réformes passées, celles de 1993 et de 2003, ont conduit à une baisse importante des pensions. Pour le moment, la responsabilité en incombe essentiellement à l'indexation des salaires portés aux comptes et des pensions sur des prix ainsi qu'au passage des dix aux vingt-cinq meilleures années.

Mais dans les années qui viennent, la situation va d'avantage se dégrader avec l'arrivée à l'âge de l'ouverture des droits à retraite

de salariés qui sont entrés plus tard dans la vie active et ont connu des périodes de précarité, donc totalisent des durées de cotisations plus courtes.

La réforme que s'apprête à présenter le gouvernement est de la même veine. Tant le report de l'âge légal de la retraite qu'un renchérissement en matière d'allongement de la durée de cotisations requise pour l'obtention du taux plein vont générer une nouvelle régression qui ne manquera pas de se traduire par une nouvelle baisse des pensions.

Tout cela n'a rien de surprenant si on se penche sur les préconisations des institutions internationales comme le FMI, la Banque mondiale, l'Ocde, et plus près de nous, la Commission européenne qui réclament à l'unisson la baisse des pensions.

Tout se joue maintenant : une interview d'Eric Aubin.

Eric Aubin est en charge du dossier des retraites à la CGT. Il aura la lourde responsabilité de porter les propositions de la CGT.

Les seniors sont de plus en plus nombreux et l'espérance de vie s'accroît. La réforme des retraites n'est elle pas inéluctable ?

Eric Aubin : Certainement, mais quelle réforme ? En fait, nous sommes confrontés à un véritable choix de société. Balayons d'abord les fausses évidences. Le discours selon lequel la protection sociale constitue un coût qui handicape notre économie a toujours existé. L'histoire contemporaine montre qu'avec les gains d'espérance de vie, le temps consacré à la retraite n'a cessé de s'allonger sans remettre en cause la capacité de croissance de notre pays. Celles et ceux qui continuent de prétendre aujourd'hui qu'il n'y aurait pas d'autre solution que de travailler plus longtemps n'ont donc rien inventé. Mais l'expérience montre que rien n'est joué d'avance.

Pourtant, n'est il pas question d'allonger encore la durée des cotisations ou de reculer l'âge légal du départ à la retraite ?

Avant de s'engager dans cette voie, le gouvernement serait bien inspiré de tirer le bilan des précédentes réformes. Celles de Balladur en 1993 et de Fillon en 2003 devaient permettre de maintenir les droits des retraités et de résoudre durablement le problème du financement. Or, c'est l'échec des deux côtés : on a assisté à une baisse généralisée du niveau des pensions et à un

recul de l'âge du départ en retraite avec l'allongement de la durée des cotisations.

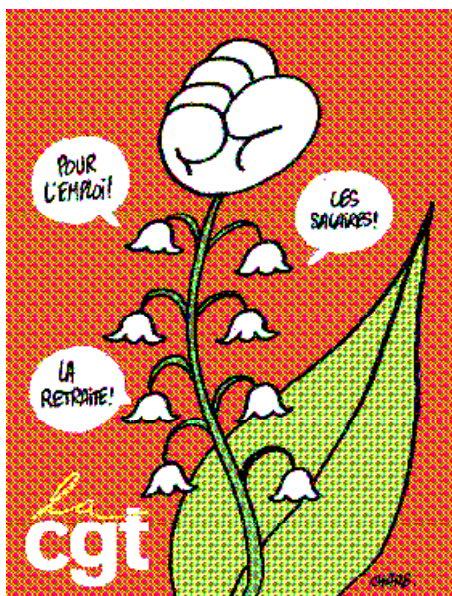


Et la question du financement reste entière. Pourquoi s'obstiner dans la même direction ? L'allongement de la durée des cotisations pénalise

particulièrement les jeunes qui entrent plus tard sur le marché du travail et sont confrontés à la précarité, à tel point que plus de 80 % d'entre eux se demandent aujourd'hui s'ils toucheront une retraite demain. C'est la même chose pour les femmes qui subissent de plein fouet le temps partiel, la discontinuité des carrières et maintenant la remise en cause des droits familiaux et conjugaux. L'allongement du temps de travail en fin de carrière, alors que les salariés sont déjà « sortis » des entreprises à l'âge de 58 ans et 9 mois en moyenne, impliquerait mécaniquement une nouvelle amputation des pensions.

Le gouvernement semble t'il plus conciliant sur le dossier de la pénibilité ?

Il est à craindre qu'il l'utilise comme une monnaie d'échange pour imposer un recul de l'âge légal de la retraite. Il pourrait maintenir la retraite à 60 ans pour les salariés soumis aux travaux pénibles et reculer l'âge du départ pour tous les autres. Ce serait un marché de dupes, puisque des dispositions sur la pénibilité devaient voir le jour en application de la loi de 2003 ! La CGT revendique un départ anticipé entre 55 ans et 60 ans, en fonction de la durée d'exposition à la pénibilité. Il est normal que ceux dont l'espérance de vie est réduite du fait de la pénibilité au travail -de sept ans et plus selon les études disponibles- puissent partir plus tôt pour bénéficier d'un même temps de retraite en bonne santé que les autres. Actuellement, les patrons font sortir les salariés usés après l'âge 55 ans en les poussant au chômage, en maladie ou en invalidité. Nous demandons donc un dispositif spécifique leur permettant de maintenir leur niveau de vie



Que va proposer la CGT à l'occasion de ce rendez-vous 2010 sur les retraites ?

La bonne réforme, pour la CGT, est celle qui corrige les effets délétères des précédentes réformes et qui assure un âge et niveau de retraite décent pour ceux qui arrivent derrière. Nous revendiquons un socle commun de droits pour tous garantissant notamment un départ à la retraite à l'âge de 60 ans avec, pour une carrière complète qui intégrerait les années d'études et les périodes de précarité subies, un revenu de remplacement équivalent au moins à 75% du salaire net d'activité.

Une telle réforme a forcément un coût. Comment la financer-vous ?

Baucoup font du catastrophisme lorsqu'on évoque la question du financement des retraites, pour tenter de mieux justifier les sacrifices à venir. Relativisons ! Les sociétés non financières ont distribué 83 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires en 2008, soit 8 milliards de plus que l'année précédente, au moment où le déficit du régime général était de 5,8 milliards ... Nous sommes confrontés à un choix de société. La part du PIB affectée aux retraites est passée de 5,4 % en 1959 à 13,2 points en 2007. Les gains de productivité ont permis de doubler la part du PIB consacrée à la retraite en l'espace de trente ans sans mettre l'économie par terre. Nous évaluons que les ressources nécessaires pour relever le défi des retraites aujourd'hui représentent environ 6 % de PIB. C'est atteignable !

Précisément, comment parvenir à dégager ces 6 % de PIB pour les retraites ?

Il faut élargir l'assiette des cotisations aux revenus qui aujourd'hui n'y sont pas soumis : participation, bonus, intéressement, stock options. La Cour des comptes a évalué ainsi qu'il y a actuellement un manque à gagner de 9 à 10 milliards d'euros pour la protection sociale. Nous proposons aussi une modulation des cotisations en fonction des politiques salariales des entreprises. Il est aujourd'hui anormal qu'une entreprise qui embauche soit traitée de la même manière qu'une entreprise qui licencie. Il faut aussi remettre à plat le système des exonérations des cotisations sociales patronales. Et augmenter le niveau des cotisations, d'abord patronales et salariées si nécessaire.